

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1974

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 27**

I. – À la première phrase de l’alinéa 198, substituer aux mots :

« du I du présent article »

les mots :

« de l’article L. 522-19 du code de l’action sociale et des familles ».

II. – En conséquence, à la fin de la dernière phrase du même alinéa, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.